

SNTRS



CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-IRSTEA

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 425 du 17 mai 2016

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE Travailler plus pour gagner moins : on en a assez ! Les salariés de la recherche publique ne sont pas des fonctionnaires de seconde zone.

Monsieur Le Président de la République,

Le Ministère de l'éducation nationale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) refuse d'engager les concertations sur les revalorisations de salaires et le régime indemnitaire avec les organisations syndicales. C'est un reniement des engagements pris en 2015 par votre gouvernement et le Ministère de la Fonction publique.

Or, les personnels des organismes publics de recherche subissent un préjudice salarial qui va s'accroître si leurs rémunérations (traitement indiciaire, régime indemnitaire) et leurs carrières ne sont pas réévaluées immédiatement.

Le silence des Ministères concernés et du gouvernement est révélateur d'un « deux poids, deux mesures » qui marque le mépris et la non reconnaissance des hautes qualifications de l'ensemble des personnels de la recherche. C'est inacceptable.

Le 12 avril dernier, vous avez reçu les syndicats de police et des représentants des gendarmes, conformément aux engagements pris avec eux en octobre 2015. Au final, la reconnaissance de leurs métiers se traduit par la mise en œuvre d'un plan sans précédent : 650 millions d'euros sont alloués aux policiers et gendarmes d'ici à 2020. Additionnée aux mesures prises depuis 2012, c'est une somme de 835 millions d'euros qui aura été mise sur la table pour nos collègues fonctionnaires ! Ces moyens conséquents visent à améliorer leurs carrières, avec notamment des revalorisations indiciaires substantielles, la prime de sujétions spéciales passant à 28 % qui sera prise en compte pour la retraite, et d'autres primes validant leurs métiers et leur engagement !

Les salariés de la recherche publique exigent d'être rémunérés à la hauteur de leurs qualifications et de leurs missions au service du développement économique et culturel du Pays.

Force est de constater que votre gouvernement ne respecte pas son engagement envers les catégories A de la Fonction publique de se concerter ministère par ministère pour revaloriser leurs rémunérations et leurs parcours professionnels !

Monsieur le Président, les personnels de la recherche ne sont pas des salariés de seconde zone ! Ils concourent à des missions aussi fondamentales et nobles que celles effectuées par les fonctionnaires du Ministère de l'intérieur.

Les personnels de la recherche publique subissent depuis plus 10 ans :

- des transferts de missions de Recherche et Développement des entreprises vers la recherche publique sans nouveaux moyens,
- des rémunérations bien en deçà de la réalité de leurs métiers et de leurs qualifications.

Les grilles salariales des adjoints techniques, des techniciens de recherche et des assistants d'ingénieurs recrutés au niveau du Bac +2, et des ingénieurs d'études recrutés au niveau du Bac +3 (en réalité recrutés à Bac +4 ou Bac +5) débutent à peine au-dessus du SMIC (1,01 à 1,17 fois le SMIC). Quant aux grilles des ingénieurs de recherche et des chargés de recherche elles ne sont pas moins scandaleuses. Recrutés actuellement avec le doctorat qui est le diplôme universitaire le plus élevé, leurs grilles salariales débutent respectivement à 1,3 et 1,43 fois le SMIC. Cette « smicardisation » des salariés de la recherche publique n'est pas digne d'un pays développé comme la France.

Le régime indemnitaire appliqué aux organismes de recherche est loin de compenser la faiblesse des salaires indiciaires, les primes représentent globalement environ 15% de la rémunération. La prime de recherche pour les chercheurs est ridicule, elle ne dépasse pas 3% du salaire. La prime d'encadrement doctoral et de recherche, distribuée à 20% des effectifs chercheurs selon des procédures de mise en compétition, ne comble pas ce retard.

Ces constats d'inégalités sont autant de signaux négatifs donnés au plus haut niveau de l'État à nos professions ! Votre gouvernement doit renforcer l'attractivité des métiers de la Recherche publique française. C'est la clause de sauvegarde de l'emploi scientifique de qualité en France. Les emplois de chercheurs sont essentiels au dynamisme de la création scientifique nécessaire au maintien et au développement de l'activité économique du pays.

Proportionnellement au nombre respectif d'agents dans les organismes de recherche (programmes 172 et 142 de La Mission interministérielle Recherche et Enseignement du budget de l'Etat), ce n'est pas moins de 172 millions € qui devraient être débloqués d'urgence pour la prise en compte des métiers de la recherche, leurs évolutions et leur reconnaissance dans des carrières attractives. Nous sollicitons votre engagement et des réponses concrètes à ces questions.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

Josiane Tack, Secrétaire générale du SNTRS-CGT,

Hervé Basire, Secrétaire général de la FERC-CGT,

Jean-Marc Canon, Secrétaire général de l'UGFF-CGT